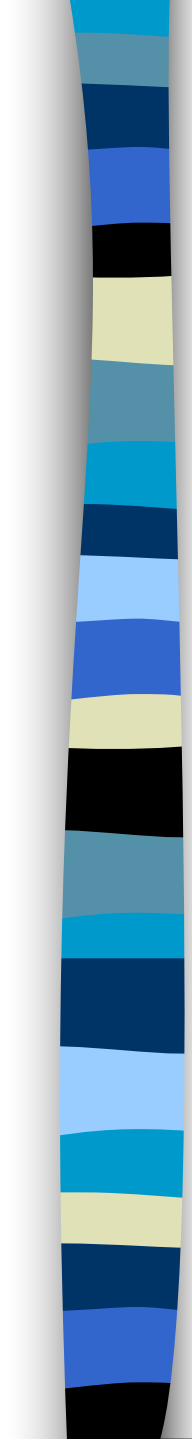


D. Méda

**Aller vers un régime universel unique à points :
l'oubli des origines ?**

- 
- Tout au long du 19^{ème} : refus de l'intervention de l'Etat dans la protection sociale = **Prévoyance**
 - Dans les années 1850 : quelques grandes entreprises organisent une protection de leurs ouvriers, dans les Mines et les chemins de fer notamment, **pour stabiliser la main d'œuvre** (futurs régimes spéciaux) ;
 - débat sur l'assistance publique (1850) : refus de l'intervention obligatoire de l'Etat.
 - Loi de 1898 sur les accidents du travail (alors qu'en Allemagne, système complet de ps depuis 1983 = Bismarck)

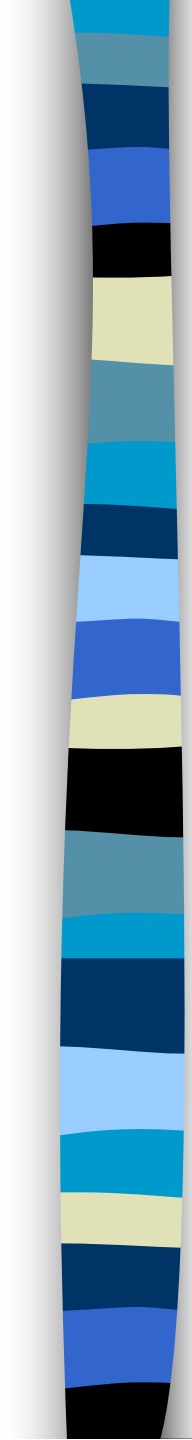


1905 : loi sur les vieillards, les infirmes et les incurables.
L'Etat a une obligation légale d'assistance.

1910 : **première loi sur les retraites ouvrières et paysannes** : assurance obligatoire en faveur des salariés de l'industrie et du commerce dont les revenus sont inférieurs à un seuil. Double cotisation ouvrière et patronale.
Capitalisation. Echec

1930 : **Système d'assurances sociales légales et obligatoires** : assurance maladie, maternité et invalidité, retraite. Cotisation partagée entre l'employeur et l'employé.
Gérées dans un cadre concurrentiel : les assurés peuvent s'inscrire auprès de la caisse de leur choix, y compris les mutuelles. = **Bismarckien**

- **régime particuliers pour les salariés agricoles**
- **régimes spéciaux pour certaines catégories de la population ;**

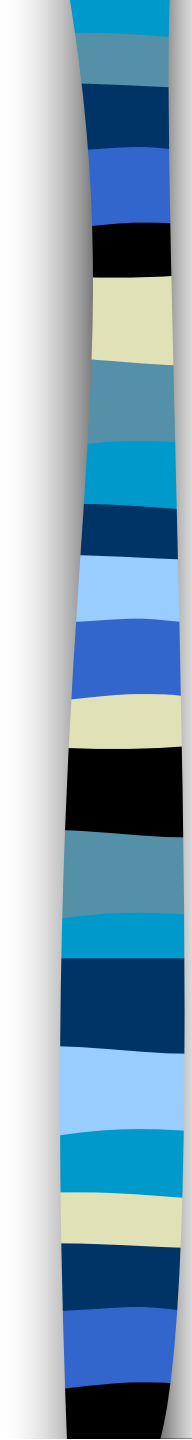


Assurances sociales = Système bismarckien :
solidarité professionnelle

≠

1942, Beveridge, « Social insurance and allied services » => Welfare state

- Création d'un système de protection sociale généralisée, unifié et simple, centralisé, géré par l'Etat.
- Filet de sécurité glissé sous les pieds des citoyens
- Protection du **citoyen** et non plus seulement du salarié
- **Les 3 U : Universalité, Unité, Uniformité.**

- 
- Mise en place de la Sécurité sociale en France :
ordonnance du 4 octobre 1945

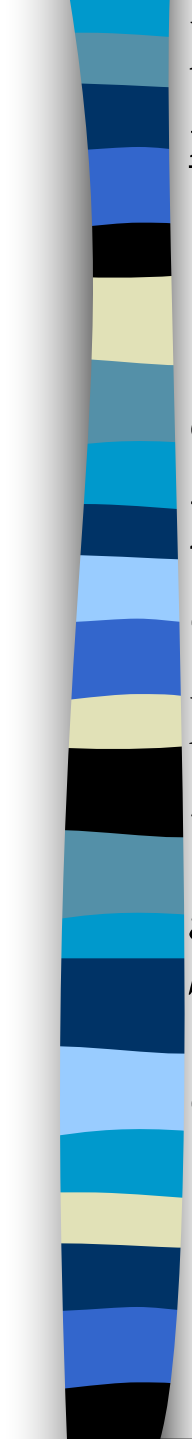
– **Idéal beveridgien** : couvrir toute la population dans un régime unique avec une caisse unique (RG).

– **Réalité bismarckienne** (cotisations et prestations proportionnelles au revenu, solidarité professionnelle, foisonnement de caisses, différents régimes)

– **Un régime unique** prévu

– Doit se faire progressivement

– **Gestion par les intéressés.** Essentiel.



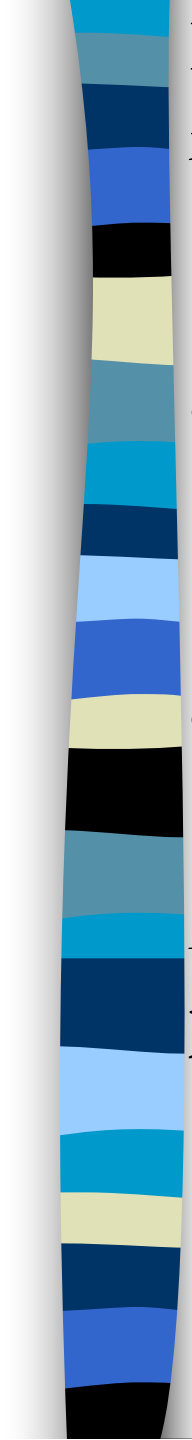
Dès l'ordonnance, professions agricoles écartées et régimes spéciaux provisoirement maintenus. Décret de 1946 confirme cette autonomie.

Opposition des **non-salariés** qui craignent le poids excessif des cotisations

Les cadres obtiennent la création d'institutions de retraite complémentaires

La **généralisation** se fait par la création de régimes autonomes ; mosaïque de régimes ; rattachement au régime général de certaines catégories professionnelles

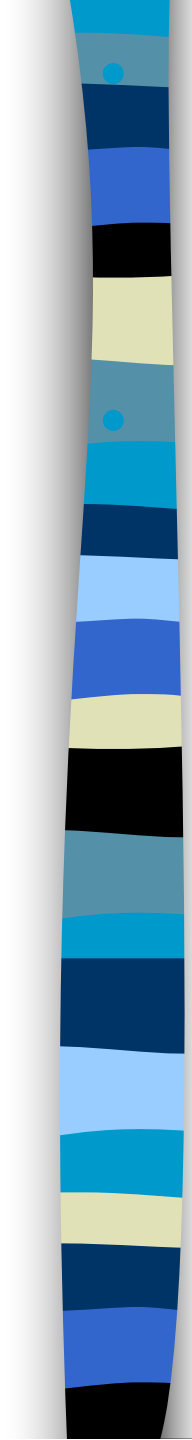
Tout un système **d'harmonisation et de compensation** est mis en place



En **47**, création de l' **AGIRC** (Association générale des institutions de retraite des cadres) puis en **61** de l' **ARRCO** (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) chargés d'assurer la gestion de la **couverture complémentaire obligatoire** pour la retraite des salariés.

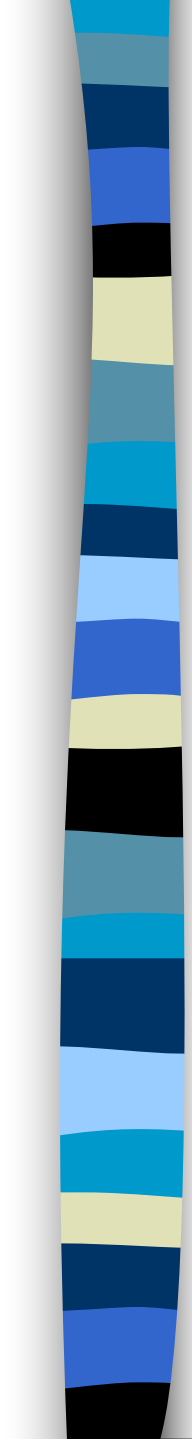
On cotise dans les régimes de **base** sous le plafond de la SS et au-dessus pour les régimes complémentaires.

A la différence des régimes de base, AGIRC/ARRCO = **en points ; gestion paritaire**



=> Pas de régime unique : situations trop différentes

=> Pas de démocratie sociale : dans le régime général, au début administrateurs élus et représentants des salariés étaient majoritaires. Ordonnances de 67 = administrateurs désignés par les organisations syndicales et **paritarisme**.

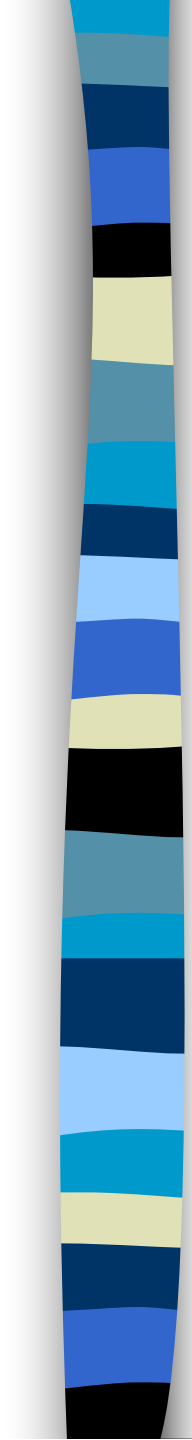


Régime général

- Resserrement de la **tutelle de l'Etat**
- Traité de Maastricht impose vision consolidée des finances publiques incluant les finances sociales
- plan Juppé 1996 : LFSS (lois de financement de la sécurité sociale) permettent à l'Etat de maîtriser les dépenses sociales
- Dans le régime général, vrai pouvoir = **Etat** (prépare PLFSS)
- CNAVPL ou CNBF... (base + complem) gérées par les **pairs**
- Aujourd'hui les **partenaires sociaux** gèrent AGIRC/ARRCO.
- Dans la proposition de réforme, **un ensemble unique** = gouvernance ? Un comité avec les partenaires sociaux mais en fin de compte décision par Parlement : cf LFSS

*Trois régimes d'État-providence : le régime libéral, le régime conservateur-corporatiste et le régime social-démocrate : **Esping-Andersen***

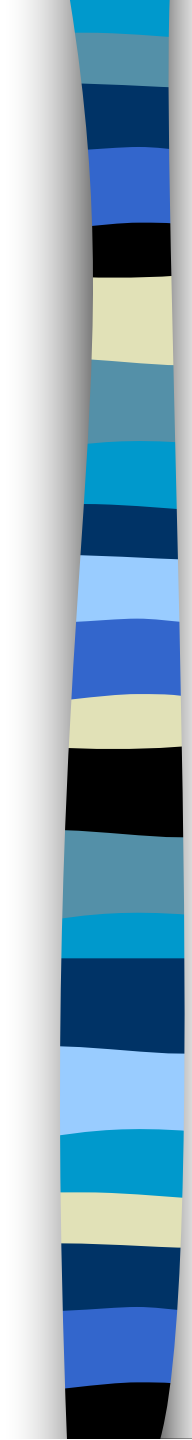
- État-providence « libéral » ou résiduel. Trois piliers : pilier de base, faible, tourné vers les pauvres. Deuxième pilier = entreprises ; troisième : prévoyance individuelle (USA). Peu de po
- État-providence « conservateur-corporatiste » : les droits sont garantis, fondés sur le principe de l'assurance sociale, mais aussi sur la classe et le statut social. Reproduction des différences de revenus (F ; All.) : **fortement remis en cause depuis une vingtaine d'années. Absence d'adaptation**
- État-providence social-démocrate, toutes les classes sont incorporées dans un système universel d'assurance sociale, services sociaux et indemnités sont élevés. L' État-providence y joue un rôle fortement redistributif. Il vise la promotion de l'égalité homme-femme et l'autonomie des enfants. (Nordiques)



Evolution des régimes beveridgiens : si protection uniforme faible n'est pas réévaluée, finit par ne concerner que les plus pauvres, les plus riches s'achètent leur propre protection et se désintéressent du système général, qu'ils ne veulent plus financer.

Si protection uniforme élevée, taux de prélèvement élevé.

Risque avec la réforme actuelle : si les cadres ne cotisent plus que jusqu'à 10 000 euros bruts et voient donc également leurs prestations limitées, risque de **sécession** : vont s'acheter une couverture individuelle et risquent de se désintéresser de plus en plus de l'évolution du régime général.



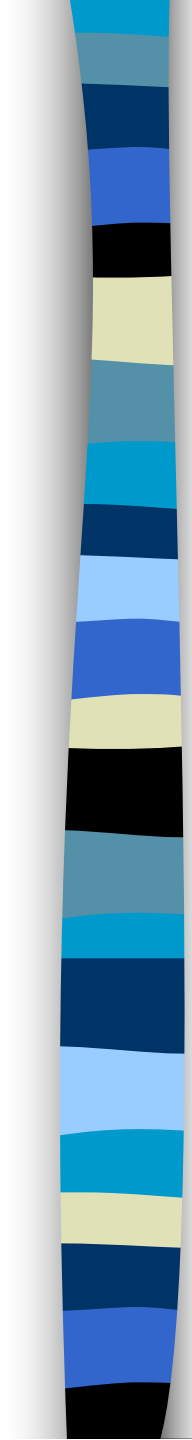
Le système de retraite français repose :

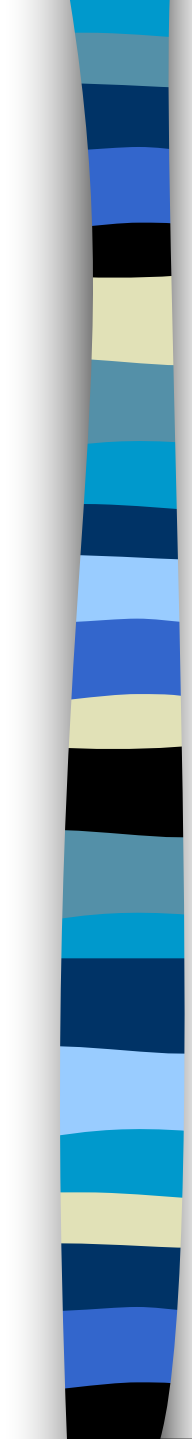
- sur la solidarité intergénérationnelle (répartition) : les cotisations des actifs servent à financer les retraites immédiatement
- et sur la solidarité tout court (il existe de nombreux mécanismes permettant que les retraites servies ne reflètent pas exactement la carrière de chacun. Beaucoup d'éléments redistributifs (validation de périodes non travaillées, avantages familiaux...), compensations entre régimes (démographie). RG : 25 meilleures années ; FP : 6 derniers mois.

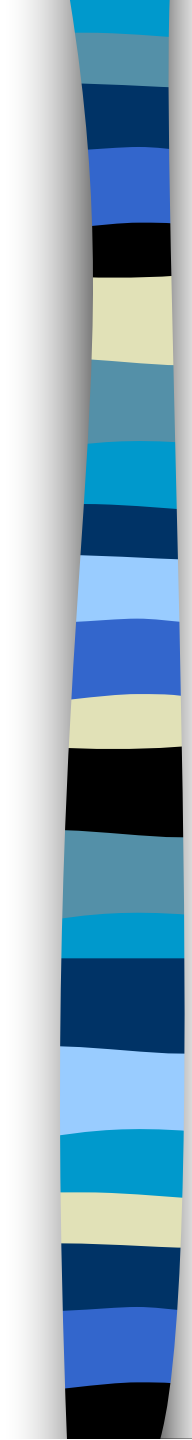
L'Agirc-Arcco contient **moins de dispositifs de solidarité** que les régimes de base (6% contre 25%).

Un régime par point qui reflètera exactement la carrière et toutes ses interruptions sera encore moins redistributif.

- **Solidarité => + individuel.**

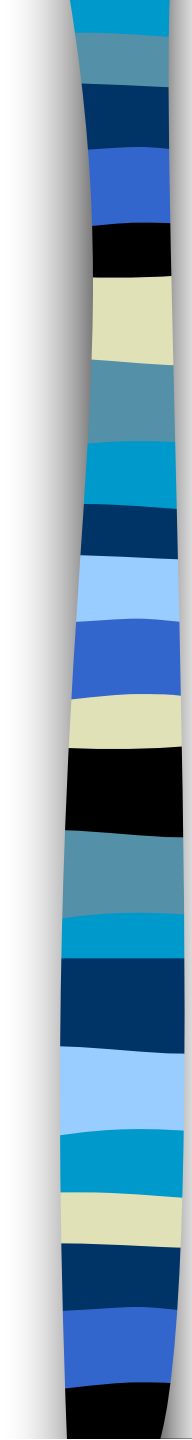
- 
- Aujourd'hui Protection sociale = 780 milliards
 - Retraite = 331 milliards
 - 13,8% du PIB
 - Parité de niveau de vie retraités/actifs
 - Taux de pauvreté des seniors très bas
 - 2 rapports du COR de juin et novembre : déficit entre 5 et 17 milliards, mais conventions comptables, exo de cotis non compensées, diminution des recettes de l'Etat...
 - Réserves de 150 milliards + CADES, 24 milliards dès 2024
 - **Réforme** : fixation du taux de dépenses de retraite/PIB (14%) - alors que le nombre de retraités doit augmenter - et fixation taux de cotisations (28,12%)

- 
- Pas de problème financier à court terme ; fin du baby boom en 2037 ; ralentissement de l'augmentation de l'espérance de vie ;
 - taux de remplacement dans le public et le privé très proches
 - Passer d'un régime en annuités à un régime à point ou d'un régime de « prestations définies » à un régime de « cotisations définies » constitue un bouleversement énorme qui demanderait des années de réflexion et un consensus – inexistants : **poids de l'histoire**
 - Régime à point = risque de refléter exactement carrière et donc de prendre mauvaises années ce que permettrait d'éviter les 25 meilleures années ou les six derniers mois. Déjà le passage des 10 aux 25 meilleures a été très douloureux pour les femmes. Moins de solidarité et de redistribution



Perdants : femmes, familles nombreuses, cadres sup. ,
enseignants...= le pire mais tout le monde
concerné (voir note de l'IPS =
[https://www.institut-de-la-protection-
sociale.fr/publication/contribution-de-linstitut-de-
la-protection-sociale-a-la-2-eme-phase-de-
concertation/](https://www.institut-de-la-protection-sociale.fr/publication/contribution-de-linstitut-de-la-protection-sociale-a-la-2-eme-phase-de-concertation/))

Gagnants : agriculteurs et artisans-commerçants qui
n'atteignaient pas les 1000 euros pour une carrière
complète



Quelques ouvrages

- Dreyfus, Ruffat, Viet, et al., *Se protéger, être protégé*, PUR
- Hatzfeld, *Du paupérisme à la sécurité sociale*, PUN
- Join-Lambert, Bolot-Gittler, Daniel, Lenoir, Méda, *Politiques sociales*, FNSP/Dalloz
- FX Merrien et al., *L'Etat Providence*, Armand Colin
- Palier, *Gouverner la sécurité sociale*, PUF